



PERIODE DE LICENCIEMENT ECONOMIQUE

Par **YOCEANIS**, le **03/03/2013 à 18:41**

Bonjour,
En pleine période de licenciement éco, je viens d'accepter le contrat de sécurisation professionnelle.
La période de réflexion se termine le 4 mars prochain.
Samedi dernier, j'ai reçu une LRAR de mon employeur avec deux points distincts
-- La confirmation de mon lic. écorn
-- une demande de mon (ex)employeur pour ramener mon véhicule, mon PC et mon tél portable sous 8 jours (mais après le 4 mars)
A compter de cette date, je ne fais plus parti du personnel de la société et donc plus assuré pour conduire la voiture, Par conséquent la demande de mon (ex)employeur est-elle légale?
Distance entre mon domicile et le siège social de ma société (ex) : 700 kms
Merci pour votre aide